

# **Communauté d'agglomération de Haguenau - Conseil communautaire Premier test de cohésion**

**Pour avancer du même pas, les règles doivent être identiques pour tous. C'est peu ou prou l'essence du « pacte financier de confiance et de solidarité » qu'ont adopté jeudi dernier les élus de la communauté d'agglomération de Haguenau. Le texte met notamment fin à la concurrence fiscale au sein du nouveau territoire.**

Jusque-là, seules les entreprises de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder (où s'étend le réseau de bus Ritmo) s'acquittaient du « versement transport ». À partir de 2018, le taux sera pour elles autour de 0,5 % – et il sera de 0,15 % dans les trente-quatre autres communes. À terme, le taux sera le même dans tout le territoire. PHOTO Archives DNA – FRANCK KOBI

Tags associés

Les grandes lignes d'organisation et de fonctionnement posées, la toute jeune communauté d'agglomération de Haguenau (CAH) vient d'entrer dans le vif du sujet. Jeudi, ses 74 élus se sont retrouvés dans la salle des fêtes de Schirrhoffen pour parler finances. Pas vraiment de chiffres au programme — du moins pour cette fois —, plutôt la philosophie générale d'un socle commun, notamment en matière de fiscalité, sur laquelle il semblait bon de se mettre d'accord avant de commencer à cheminer ensemble.

C'est le président de la CAH et maire de Haguenau Claude Sturni qui s'est chargé de présenter ce « pacte financier de confiance et de solidarité », liant l'agglomération et les trente-six communes membres, pensé dans un souci « d'unité, d'efficacité et de cohérence » — pour que les ex-communautés de communes des régions de Haguenau, de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder marchent d'un même pas, sans se faire de l'ombre.

## **Une fiscalité professionnelle unique sera instaurée**

Avant de décliner les quatorze points du texte, Claude Sturni a précisé qu'il n'y avait « pas de hiérarchie entre eux » et proposé de les voir comme « une boucle, un cercle vertueux ». Ils s'organisent néanmoins selon deux axes : d'un côté le respect des programmes d'actions de chacune des anciennes communautés de communes (« En milieu de mandat, il paraît normal de respecter ces engagements »), de l'autre le renforcement des compétences obligatoires de l'agglomération — pour le moment l'économie, les mobilités et l'habitat.

Pour ce second volet, des changements d'ordre financier et fiscal s'imposent. Concernant la fiscalité des entreprises d'abord. Pour supprimer les différences sur le territoire — et la concurrence entre communes —, une fiscalité professionnelle unique sera instaurée et perçue dès cette année par la CAH. Et pour renforcer la compétitivité économique de l'agglomération

vis-à-vis de ses voisins, le pacte propose d'adopter un bas taux de contribution foncière des entreprises.

La taxe de séjour, due par les logeurs, sera elle aussi dès cette année la même sur tout le territoire et servira au financement du tourisme. Le « versement transport », pour le moment seulement prélevé sur les entreprises de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder (pour financer les transports en commun et les mobilités alternatives), sera lui aussi généralisé... mais plus progressivement. À partir de 2018, les entreprises de Haguenau et Schweighouse (où s'étend le réseau de bus Ritmo) se verront appliquer un taux autour de 0,5 %, et il sera de 0,15 % dans les autres communes. Ces taux sont fixés pour une durée transitoire de quatre ans, l'objectif étant là encore d'aboutir à un taux commun à tout le territoire. Françoise Keiff, élue de Schirrhein, s'est demandée s'il serait alors envisageable que « Ritmo fasse des tournées dans les villages ». « On ne peut pas dire "jamais", a répondu diplomatiquement Claude Sturni, mais il faut mesurer l'impact budgétaire... »

### **Fiscalité des ménages : la balle dans le camp des communes**

La fiscalité des ménages est également concernée par cette vague d'harmonisation. Et là aussi, la convergence des taux est en ligne de mire. En matière de taxe d'habitation et de taxes foncières, les écarts « parfois importants » entre communautés de communes devront être gommés. La CAH propose de mettre en place un taux d'imposition intercommunal unique dès 2017 : il sera en hausse pour les ménages de l'ex-communauté de communes de la Région de Haguenau, en baisse pour le reste du territoire. Alors, pour « minimiser ou neutraliser » l'impact de ces variations sur les contribuables, le pacte invite les communes à faire varier leurs propres taux à l'inverse. Une même standardisation est prévue pour les abattements intercommunaux sur la taxe d'habitation — aux communes, une fois encore, de compenser via leur taux d'abattement propre.

À Éric Vial, élu de Brumath qui s'inquiétait d'une facture alourdie pour certains ménages, le président de la CAH a bien précisé qu'il revenait « à chaque maire de faire ses analyses : les communes doivent monter leur budget et voir si elles ont besoin ou pas de faire varier les impôts communaux ». À chacun ses responsabilités, donc. Cette même « responsabilisation communale » a été évoquée concernant la charte de standards et d'aménagements dont va se doter la CAH : si une commune souhaite aller au-delà (préférer des pavés aux gravillons par exemple), elle devra mettre la main à la poche.

En proposant une mutualisation des services ou encore des achats, la CAH vise l'« optimisation budgétaire », histoire de conserver une « trajectoire financière maîtrisée ». « Les communautés de communes présentaient des situations financières différentes, mais saines et soutenables », a posé Claude Sturni. L'agglomération doit ainsi pouvoir se fixer des objectifs financiers ambitieux, sans trop s'endetter.

D'autant que, bonne nouvelle, les recettes de dotation globale de fonctionnement (DGF) de la CAH vont connaître, grâce à la fusion, une augmentation estimée à 1,8 million d'euros. Ce bonus sera notamment affecté au financement des nouvelles compétences obligatoires, ou encore au déploiement du très haut débit sur tout le territoire. Enfin, en règle générale, le pacte se veut financièrement rassurant pour les communes, puisque des compensations sont prévues en cas de manques à gagner fiscaux, pour celles qui percevaient des sommes du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), ou en cas de transfert de charges qui relevaient auparavant de l'intercommunalité.

### **« Un manque d'éléments concrets »**

Le maire de Dauendorf Claude Bebon a suggéré qu'il aurait été opportun de présenter, « pour savoir concrètement d'où l'on part, la situation réelle des quatre communautés de communes sur la base des comptes administratifs 2016 ». Candidat malheureux à la vice-présidence aux finances face à Jean-Denis Enderlin, l'élu a également demandé des précisions quant au bonus de DGF : « La variation est de 1,8 million d'euros, mais d'où part-on ? Pouvez-vous nous rappeler le total cumulé en 2016 (pour les quatre communautés de communes, NDLR) ? » Sur ce point, Claude Sturni n'est pas sûr — « a priori 7 millions » —, mais il rappelle que l'assemblée pourra se baser sur les chiffres de 2016 puisqu'elle aura à adopter ces comptes administratifs.

C'est toutefois la même absence de chiffres qui est pointée par Éric Vial : « Ce programme est intéressant et équilibré, mais je regrette le manque d'éléments concrets. » « Ce pacte est là pour caler les principes, il n'y a pas encore les calculs au centime près », reconnaît le président, qui ne veut pas « mettre la charrue avant les bœufs. La charrue, on la mettra dans quelques semaines, lors du vote du budget 2017 ». Une explication qui aura convaincu toute l'assemblée, ou presque, Éric Vial ayant choisi de s'abstenir lors de l'adoption du « pacte financier de confiance et de solidarité ». Malgré cette quasi-unanimité, le débat n'est pas clos : chaque commune va maintenant devoir adopter ce pacte en conseil municipal — un bon test de cohésion.